

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à 10h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : GUITARD Jean-Pierre

Date de convocation : 24/02/2022

| | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| Membres en exercice : 134 | Présents : 101 | Votants : 101 | Pour : 101 | Contre : 0 |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|

| | |
|--------------------------|---|
| Référence DIEGE : | 2022-26-03-09 |
| Objet : | Orientations budgétaires pour l'année 2022 |

Vu la loi N° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le rapport du Président du Syndicat de la DIEGE du 26 mars 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité du Syndicat donnent acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2022, conformément à la loi.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 26/03/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

